



**Certificat d'examen de type
n° F-03-C-180 du 23 mai 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C011930-D3

**Ensemble de mesurage routier
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
pour gaz de pétrole liquéfiés (GPL)
type EUROGAZ
(précision commerciale)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SA, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 TREMBLAY EN FRANCE.

Ateliers : Route de Soliers – 14540 GRENTHEVILLE

OBJET :

Le présent certificat complète les décisions d'approbation de modèle n° 98.00.451.005.1 du 30 septembre 1998 ⁽¹⁾, n° 98.00.451.006.1 du 26 novembre 1998 ⁽²⁾ et le certificat d'examen de type n° 01.00.451.001.1 du 28 juin 2001.

CARACTERISTIQUES :

L'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS type EUROGAZ diffère du type approuvé par les décisions et le certificat précités par le type du séparateur de gaz qui l'équipe. Ce séparateur de gaz a un volume utile de 0,5 L.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation, les conditions particulières de vérification, les dispositions particulières, les indications particulières et les scellements sont inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque d'examen de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle fixée par la décision d'approbation de modèle n° 98.00.451.006.1 précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011930-D3 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 septembre 2008.

ANNEXE :

- Plan du dégazeur et description de son fonctionnement

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et certification

- (1) Revue de métrologie : Novembre 1998, page 528,
- (2) Revue de métrologie : Janvier-février 1999, page 689.

Plan du séparateur de gaz et description du fonctionnement

Le gaz de pétrole liquéfié (GPL) entre dans le dégazeur. Les éventuelles poches de gaz remontent jusqu'au gicleur qui, au niveau de sa partie en phase gazeuse, communique avec le réservoir de stockage de GPL. Ceci permet l'élimination des poches vers le réservoir.

En l'absence de poches de gaz, le GPL passe néanmoins par le gicleur qui contribue à générer localement une phase gazeuse qui permet de piloter la vanne de pression différentielle pour assurer une surpression par rapport à la pression de vapeur saturante du produit à la température de mesurage.

Le volume utile du séparateur est de 0,5 L.

